

Gap le vendredi 13 mars 2015



Magdalena CONCA
Christophe MATHIEU
Co-Secrétaires départementaux

à

Mr le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
Des Hautes Alpes

Objet : Non remplacements

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUipp-FSU 05 a effectué un état des lieux des remplaçant-es disponibles dans l'ensemble des circonscriptions : dans toutes, la situation est intenable : il n'y en a plus ! Certains enseignants absents ne sont pas remplacés depuis plus de deux semaines, certains remplaçants sont déplacés d'une école à une autre au gré des « priorités » ...

Les absences non remplacées se multiplient donc, ce qui dégrade nos conditions de travail, les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que le paritarisme, les représentants du personnel n'étant pas non plus remplacés lorsqu'ils doivent siéger dans les instances. L'organisation générale des écoles est mise à mal, certaines activités ne pouvant se dérouler normalement : langues vivantes, sorties de ski, décloisonnements. D'autre part, le fonctionnement des classes accueillant les élèves des enseignants non remplacés est fortement perturbé du fait de l'effectif augmenté (comment travailler avec une classe de 25 élèves qui accueille 10 élèves supplémentaires ?) et de la diversité des niveaux des élèves accueillis (des élèves de maternelle en cycle III et inversement).

La qualité du service public est-elle au rendez-vous dans ces conditions ? L'« efficacité » des Ziliens est certes excellente, quid de celle des enseignants qui assurent leurs cours devant leur classe tout en palliant les manques de l'Administration ?

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC des Hautes-Alpes
Bourse du Travail, Place Grenette, BP 42 05002 Gap cedex
Tél. : 04 92 53 45 28, fax : 04 92 53 78 84, courriel : snu05@snuipp.fr
<http://www.snuipp.fr/05>

Les élus du SNUipp 05 vous ont déjà alerté à plusieurs reprises sur l'implantation insuffisante de postes de ZIL, force est de constater que chaque année, les mêmes causes produisent les mêmes effets et que durant les mois d'hiver, les écoles et les enseignants sont en souffrance.

Nous vous informons donc, que le SNUipp donne la consigne syndicale suivante :

Au bout de deux jours non remplacés, les enseignants demandent aux parents dont l'enseignant est absent de garder leur enfant à la maison afin de ne pas perturber davantage les conditions d'apprentissage des élèves des autres classes.

Nous vous prions d'agréer, Mr le Directeur Académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Magdalena CONCA, Christophe MATHIEU

